

Relevé de Décisions du Conseil de l'école doctorale ECLIS « Education, cognition, langages, interactions, santé » Visioconférence (possibilité présentiel, Nantes Université) - 14h-17h

Réf : EC-RD n°3 – 7 février 2023

Ce relevé de décisions à vocation à transmettre rapidement les procédures et modalités de fonctionnement de l'ED ECLIS aux directions des unités de recherche relevant de son périmètre. Il n'est pas exhaustif et pourra être complété par un relevé de discussion du conseil de l'ED également produit et transmis aux directions des unités de recherche, après validation au prochain conseil de l'ED.

Adresse de l'ED ECLIS : <https://ed-eclis.doctorat-paysdelaloire.fr/>

ORDRE DU JOUR

- 1/ Informations générales
- 2/ Accueil/présentation des membres externes pressentis pour le conseil
- 3/ Approbation du relevé de discussions du 13 décembre 2022
- 4/ Discussion sur les critères du concours « Contrats Doctoraux Etablissements »
- 5/ Point « Missions » de l'Ecole Doctorale
- 6/ Point « Journée d'étude » de l'Ecole Doctorale – 6 avril 2023
- 7/ Formations : Premiers échanges sur les attentes [*déplacé après point 3*]
- 8/ Proposition documents « type » CSI - CDPDL
- 9/ Questions diverses

1. Informations générales

Réunion à la MSH régionale Ange Guépin (3/01/2023) : Les échanges avec Frédéric Le Blay (directeur de la MSH) ont permis d'identifier certaines possibilités offertes par la MSH susceptibles d'intéresser directement les doctorant.e.s de l'ED : formation, accueil d'équipe, hébergements, salles/amphis pour des manifestations de l'ED, service audiovisuel etc... Les usagers de l'ED (doctorant.e.s, encadrant.e.s) sont invités à visiter le site de la MSH pour prendre connaissance de ces possibilités [<https://msh-ange-guepin.univ-nantes.fr/>].

Demande de budget complémentaire : Le comité doctoral régional doit se réunir le 13 février. Ce point est à l'ordre du jour mais il est vraisemblable que ce qui sera retenu ne répondra pas directement à notre demande, mais correspondra plutôt à la proposition d'un appel d'offre auquel toutes les EDs pourront répondre.

Module CSI Améthis (rentrée 2023) : Pour les (re-)inscriptions des doctorant.e.s 2023, la procédure CSI sera complètement dématérialisée sur la plateforme Améthis. Le paramétrage de la plateforme rappellera aux doctorant.e.s (et aux membres du CSI) le calendrier des démarches à réaliser par des notifications automatiques (plage de dates pour les réunions ou pour le dépôt des documents...). De même (cf. point 8), les documents « rapport du.de la doctorant.e » et « rapport CSI » communs à toutes les EDs devront être utilisés et déposés directement sur la plateforme Améthis.

AO Mobilité : Pour rappel cet appel d'offre est toujours en cours (date limite de dépôt des demandes : 15 mars 2023).

Réunion Direction ED NU – VP Recherche et VP affaires doctorales NU : Une réunion est programmée le 15 février 2023 entre les directions des EDs (site de Nantes Université), le VP recherche et la VP affaires doctorales de NU afin d'évoquer une modification des règles d'attribution des contrats doctoraux d'établissement. Cette modification pourrait être de nature à faire évoluer le rôle des EDs et le concours tel que prévu dès 2023. Une information plus précise sur cette question importante sera transmise aux membres du conseil et aux DUs du site nantais dès que possible.

Réunion Direction ED UA – Directeur collège doctoral régional UA : Une réunion est programmée le 9 mars 2023 entre la direction de l'EDECLIS (site d'Angers) et le directeur du collège doctoral (site Angers) afin de faire le point sur le fonctionnement de l'ED, du collège etc...

2. Accueil/présentation des membres externes pressenties pour le Conseil de l'ED

Deux collègues ont été sollicités, après avis préalables des membres du conseil, pour intégrer le conseil de l'ED en tant que membres extérieurs : Il s'agit d'Elisabeth Richard (PU. U. Rennes 2, directrice de l'ED ELICCE Bretagne) et de Didier Boisson (PU. U. Angers, directeur de l'ED STT Pays de Loire), qui en ont accepté le principe.

Après une phase de présentation et d'échanges avec les membres du conseil, puis après une discussion au sein du conseil en l'absence de ces collègues, un vote anonyme via balotilo a été proposé aux membres du conseil : Les deux candidatures ayant été validées par les membres du conseil, Elisabeth Richard et Didier Boisson sont nommés en tant que membres extérieurs au conseil de l'ED ECLIS.

Le conseil tient à remercier sincèrement Elisabeth Richard et Didier Boisson pour l'intérêt qu'ils ont manifesté à l'égard de notre ED et leur implication future pour son bon fonctionnement.

L'information de ces nominations sera transmise au collège doctoral régional et les nominations des directions de l'ED pourront de fait être mises au vote du conseil de l'ED désormais complet. Il est convenu que ce vote anonyme sera proposé courant du mois de février via l'application Balotilo.

3. Approbation du relevé de discussions du 13 décembre 2022

Le relevé de discussions du conseil du 13 décembre a été adressé aux membres du conseil le 10 janvier 2023. Aucune remarque sur ce document n'a été formulée ni en amont, ni pendant la séance.

Les membres du conseil valident ce relevé à l'unanimité moins deux abstentions.

4. Discussion sur les critères du concours « Contrats doctoraux d'établissement »

A la suite du dernier conseil qui avait permis d'initier les échanges sur cette question, le bureau de l'ED proposait une modification des critères, notamment de la pondération qui leur était affectée (cf. ci-dessous). Compte tenu des incertitudes sur le maintien/la philosophie d'un concours (cf. information générale), la discussion précise sur cette question est reportée le cas échéant au prochain conseil. Néanmoins, un premier avis des membres du conseil sur la proposition formulée indique que cette dernière semblait bien répondre aux éléments pointés le 13 décembre 2022.

Proposition soumise à discussion :

Critères Auditions "Contrats Doctoraux" - ED ECLIS	Pondération
Appropriation du projet de thèse	
- Pertinence, verrou scientifique, originalité, portée sociale	25
- Qualité de la prestation orale (capacité à exposer, défendre et développer son projet)	25
Qualité du dossier de l'étudiant	40
Faisabilité de la thèse (encadrement, calendrier, valorisation, perspectives professionnelles)	10

Quoiqu'il en soit, et tant que nous n'avons pas d'autres éléments, la procédure CDE 2023 est toujours d'actualité et les projets de thèse peuvent être déposés par les encadrant.e.s sur le site Thèse en Bretagne Loire (commun à la Bretagne et aux Pays de Loire), en cliquant sur l'ED ECLIS : <https://theses.doctorat-bretagneloire.fr/> [rappel date limite de dépôt = 11 avril 2023]

5. Points « Missions » de l'Ecole Doctorale

Après un appel à volontariat fin d'année 2022, relancé en janvier 2023, l'Ecole Doctorale a reçu des réponses positives pour la prise en charge des missions suivantes :

- Relations internationales
- Relation avec le monde socio-économique
- Communication
- Formation (sondage)
- Diffusion de la culture scientifique

Nous remercions très sincèrement les doctorant.e.s qui se sont porté.e.s volontaires pour ces missions importantes pour le développement de l'ED. Nous les recontacterons pour formaliser leur acceptation et discuter du périmètre de leur champ d'action.

NB : n'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez vous impliquer avec ces collègues sur ces missions ou prendre en charge d'autres missions (annuaire docteurs ED, fiches outils etc...) : ed-eclis@doctorat-paysdelaloire.fr

6. Point Journée d'étude de l'Ecole Doctorale ECLIS

SAVE THE DATE – RETENEZ LA DATE ! Comme déjà précisé la prochaine journée d'étude de l'Ecole Doctorale est programmée le 6 AVRIL 2023. Merci d'avance de noter cette date dans vos agendas.

Un appel à volontariat pour constituer le comité d'organisation de cette journée (avec l'aide du bureau de l'ED) va être diffusé auprès de tous.tes les doctorant.e.s de l'ED. Merci d'avance à celles et ceux (dans l'idéal entre 3 et 5) qui accepteront de s'engager dans cette action par ailleurs valorisée par des crédits d'heures de formation.

7. Formation (premiers échanges sur les attentes) [point traité après le point 3 de l'ODJ]

Un sondage a été produit par Valentine Bour (doctorante, chargée de mission) et transmis aux doctorant.e.s de l'ED afin de recueillir des informations sur les formations proposées/suivies et sur les besoins en terme de formations des doctorant.e.s de l'ED ECLIS.

Des premiers échanges sur les premiers résultats obtenus ont confirmé l'importance que les doctorant.e.s de l'ED s'emparent pleinement de cette question en répondant au sondage afin que les conclusions reflètent au mieux les besoins.

Compte du délai assez court pour répondre et surtout d'un problème sur la liste de diffusion extraite d'Amethis, le sondage va être relancé et les résultats à l'issue rediscutés par les membres du bureau/conseil, a priori par mail pour lancer les opérations de propositions de formation dans les meilleurs délais.

8. Propositions de documents « type » CSI - CDPDL

Le collège doctoral régional souhaite harmoniser les documents utilisés pour les CSI dans chaque école doctorale et a transmis une proposition de « rapport CSI du.de la doctorant.e » à renseigner par les doctorant.e.s et de « compte rendu CSI » à renseigner par les membres du CSI à l'issue des entretiens avec le.la doctorant.e et l'encadrement de thèse. Une demande éventuelle de proposition/retour sur ces documents avant le 13 février était formulée par le CDPDL.

Après échanges au sein du conseil, il apparait qu'aucune autre demande que celles déjà formulées par deux autres ED [précisions sur l'établissement d'inscription, le titre de la thèse, la nature du financement, la quotité de temps que le doctorant consacre à sa thèse : %, l'unité/équipe de recherche, la directeur de thèse (nom, taux d'encadrement et E-mail), la co-direction éventuelle (nom, taux d'encadrement), la co-encadrant éventuel (nom, taux d'encadrement), la date de début de thèse ; ET dans le compte rendu CSI : une case supplémentaire à cocher en cas d'alerte ou de signalement], n'est proposée.



9. Questions/Points divers

Les représentant.e.s des doctorant.e.s se sont réuni.e.s (4/10) en amont du conseil et on fait parvenir à la direction de l'ED un ensemble de questions auxquelles il a été répondu, lorsque cela était possible, en séance. Certaines questions/certains points nécessitaient des demandes de précisions au collège doctoral régional et feront l'objet de réponses directes / dans le relevé de discussions.

Prochain Conseil de l'ED ECLIS : Mardi 18 avril 2023 à Le Mans Université (présentiel à privilégier)